

CLIM'ART

CRÉATION & CONSCIENCE

PREMIÈRE
ÉDITION
2024

APPEL À CANDIDATURES



FONDS DE DOTATION PIERRE
ANDURAND

Présentation

Le Prix CLIM'ART ANDURAND - CRÉATION & CONSCIENCE est la première édition d'un concours d'art figuratif organisé par le Fonds de dotation Andurand à l'intention des jeunes artistes à travers la France.

Le FDD Andurand a vocation à soutenir et accompagner les jeunes dans l'Hexagone dans les domaines éducatif, sportif et culturel ainsi que d'agir en faveur de la préservation et la protection de notre environnement.

Le Prix CLIM'ART ANDURAND est une manifestation ayant pour but de promouvoir la création artistique responsable, dans les catégories de la peinture, la sculpture, la photographie et l'art numérique, avec la volonté d'inscrire durablement le thème de l'urgence climatique et de la préservation de l'environnement dans la conscience de l'art contemporain.

Afin de valoriser les différents aspects de la création actuelle sur les thèmes de l'environnement, le prix CLIM'ART ANDURAND se décline sous la forme d'un parcours thématique, incluant un concours, une exposition et une réverbération digitale.



WWW.FONDATIONANDURAND.ORG



LE PRIX CLIM'ART ANDURAND

Institué en 2024, le concours constitue la première édition du Prix CLIM'ART ANDURAND - CRÉATION & CONSCIENCE. Il est destiné à mettre en avant, à faire connaître et à récompenser de jeunes créatrices et créateurs talentueux, consciencieux et engagés.

LE CONCOURS :

Le concours donne lieu à une compétition suivie d'une exposition regroupant quatre catégories :

- La Peinture ou le dessin
- La Sculpture
- La Photographie
- La Création Digitale

Une récompense sera remise pour chaque catégorie.

Un catalogue digital sera publié et diffusé à l'occasion de l'exposition

LES ŒUVRES :

Seront admises à concourir des œuvres uniques, peintures, photographies, pièces de formes, sculptures, créations multimédia qui auront pour dénominateurs communs le respect des thèmes relatifs à l'urgence climatique, la technicité et l'originalité de la réflexion artistique.

Chaque participant-e a l'option de présenter jusqu'à un maximum de 3 œuvres, dont une seule sera retenue par le jury, lors de la première session, pour concourir à la compétition finale.



CRÉATION THÉMATIQUE

Dans un monde où les enjeux environnementaux sont de plus en plus préoccupants, les œuvres devront faire écho à l'ambition du Prix CLIM'ART ANDURAND - CRÉATION & CONSCIENCE, d'inscrire le thème de la préservation de l'environnement dans le monde de l'art.

Le Prix CLIM'ART ANDURAND - CRÉATION & CONSCIENCE invite les artistes à venir au secours de cette même nature et ce même environnement dans lequel ils puisent leur inspiration depuis des siècles. Nous invitons les artistes à se porter au chevet de la nature menacée pour y extraire des messages forts et percutants qui expriment les préoccupations actuelles de toute une génération.

Alors que la menace climatique harrasse nos consciences au quotidien, comment les artistes d'aujourd'hui peuvent-ils contribuer à la construction d'un monde plus respectueux de la nature ? Comment leur créativité nous inspire à repenser notre relation avec le monde qui nous entoure ?

LES THÈMES PROPOSÉS:

- ◆ **Préservation de notre patrimoine marin** : L'océan est un sujet majeur de la crise climatique avec de grands enjeux comme l'érosion des côtes et la pollution plastique.
- ◆ **Lutte contre les incendies** : Les incendies ont tendance à se multiplier ces dernières années, favorisés par les dérèglements climatiques et de la sécheresse accrue.
- ◆ **Lutte contre la sécheresse** : Ressource longtemps considérée comme inépuisable, le manque d'eau et des épisodes récurrents de sécheresse exacerbent désormais les tensions.



CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au concours, les candidats doivent :

- Être âgé-e-s entre 17 et 28 ans à la date de l'envoi de la candidature
- Être étudiant-e-s d'une école d'art ou diplômé-e-s depuis moins de 5 ans d'une formation artistique en France (à minima un DNAP, un diplôme de licence en arts ou toute autre formation artistique diplômante : BEP, artisan, formation en design, architecture, etc...)
- Présenter une œuvre dont le caractère est original à l'exclusion de toute copie et récente de moins de trois ans
- L'œuvre proposée ne doit pas avoir été exposée dans un prix d'art similaire
- Le FDD Andurand accepte toutes les formes artistiques dans la mesure où elles peuvent être transportables et exposées.



MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les dossiers de candidatures se composent de 2 volets :

En ligne :

- ◆ Un bulletin de participation en ligne dûment rempli au nom du ou des candidat-e-s (si groupe d'artistes), via ce lien (à retrouver sur notre site) : **Inscription CLIM'ART**

Date limite d'inscription via le formulaire : 10 mars 2024

Par courriel :

- ◆ Une copie digitale d'une pièce d'identité
- ◆ Un CV de type chronologie au format PDF (en langue française et anglaise)
- ◆ Un portrait photographique de bonne qualité (avec crédits). Il est demandé de veiller à sa qualité
- ◆ Un dossier photographique constitué de 2 prises de vue minimum, sous angles différents (photos numériques, au format JPG)
- ◆ Un texte entre 1200 et 1800 signes (espaces compris) (au format PDF, en français et anglais) pour préciser la démarche artistique des candidat-e-s et présenter les œuvres figurant au dossier

Les fichiers doivent impérativement être nommés ainsi : Nom_Prénom_Titre

Les dossiers devront parvenir par envoi électronique via un site type WeTransfer à l'adresse : **climart@fondationandurand.org**

Date limite d'envoi des dossiers de candidatures : 10 mai 2024

Merci de nous suivre sur nos réseaux sociaux afin de rester au courant des dernières actualités et avancées du Prix. Des informations importantes seront susceptibles d'y être annoncées.



Quatre prix seront distribués :

- Un Prix CLIM'ART ANDURAND d'une valeur de 5 000€ pour la catégorie Peinture
- Un Prix CLIM'ART ANDURAND d'une valeur de 5 000€ pour la catégorie Sculpture
- Un Prix CLIM'ART ANDURAND d'une valeur de 5 000€ pour la catégorie Photographie
- Un Prix CLIM'ART ANDURAND d'une valeur de 5 000€ pour la catégorie Art numérique

Le jury est composé de personnalités et professionnel.le.s issu.e.s du monde artistique et de la création.

Les délibérations se feront en 2 sessions.

1ère Session du jury : fin mai 2024

Les critères sont :

- Les qualités esthétiques et plastiques des œuvres
- La réflexion artistique inscrite dans une démarche contemporaine
- Le lien avec le thème du Prix CLIM'ART : la préservation de l'environnement
- La qualité de la réalisation technique
- La créativité et l'originalité

Les candidat.e.s présélectionné.e.s par le Jury verront leur œuvre présentée durant l'exposition qui se tiendra à l'automne 2024. Ils recevront chacun 500€.

Le lieu et les dates d'exposition seront prochainement dévoilées.

2ème Session du jury : octobre 2024, à l'occasion de l'exposition des œuvres

Le jury examinera les pièces sélectionnées lors du vernissage de l'exposition et attribuera les prix.



CONDITIONS GÉNÉRALES

DROITS ET GARANTIES

Les candidat-e-s déclarent expressément détenir les droits de toute nature sur leur œuvre permettant de concourir au Prix CLIM'ART ANDURAND - CRÉATION & CONSCIENCE.

DROIT D'AUTEUR

Les artistes autorisent l'utilisation des noms et visuels joints au dossier de candidature. Ceux-ci seront utilisés sur l'ensemble des supports de communication ainsi que dans le livret de l'exposition. De plus, les artistes cèdent les droits photographiques sur leurs œuvres dans le cadre de l'exposition et de la communication ainsi que pour la propre documentation d'archives du FDD Andurand. Les artistes autorisent l'exposition des œuvres sélectionnées dans le lieu qui sera déterminé.

VENTE

Des pièces pourront être achetées en priorité par le FDD Andurand. Aucune vente d'œuvres exposées n'est autorisée durant la période du Prix CLIM'ART ANDURAND. A l'issue de l'exposition, les pièces pourront être achetées par le public auprès de l'artiste, qui devra fournir une autorisation manuscrite permettant à l'acheteur de retirer, par ses propres moyens, l'œuvre achetée.

Les œuvres primées deviendront de plein droit propriété du FDD Andurand qui les affectera au fonds d'œuvres destinées à des musées français ou les intégrera au fonds des arts du FDD Andurand.

PRIX

Le règlement des sommes affectées aux prix se fera dans un délai maximum de trente jours ouvrables à compter du jour de la remise des prix.



LOGISTIQUE

TRANSPORTS

Le FDD Andurand participera forfaitairement aux frais de transport aller/retour des œuvres sélectionnées à la première session du jury, sur demande et présentation de pièces justificatives.

Chaque colis devra impérativement contenir la liste des œuvres, un descriptif et leur valeur d'assurance

Les œuvres sélectionnées devront être correctement renseignées (nom, titre, prix en euros, valeur d'assurance, poids, dimension)

Les œuvres doivent être soigneusement emballées par le participant avant l'enlèvement par le transporteur, l'emballage d'origine servant à la réexpédition. Il devra comporter une photographie visible de l'extérieur pour identification.

Les pièces devront parvenir au FDD Andurand à la date qui sera fixée en vue de l'exposition. Si à la réception des œuvres, il est constaté que l'œuvre a été détériorée lors du transport et que l'artiste ne peut pas procéder à sa réparation avant la tenue de l'exposition, l'œuvre sera exclue de la sélection.

ASSURANCE

Les œuvres seront assurées par le FDD Andurand dès réception et jusqu'à 15 jours après la fin de l'exposition aux conditions suivantes : "tous risques, en tant qu'objet de création contemporaine".

Un certificat d'assurance sera transmis par le FDD Andurand à l'artiste dès réception de l'œuvre. Le FDD Andurand décline toute responsabilité quant aux dégâts qui pourraient être occasionnés lors du transport des œuvres.



Dates clefs

Calendrier récapitulatif du Concours et de l'Exposition

- 10 mars 2024 :** Date limite d'inscription via le formulaire en ligne
- 10 mai 2024 :** Date limite d'envoi des dossiers complets de candidatures
- Fin mai 2024 :** 1ère Session du jury et annonce des candidat-e-s présélectionné-e-s
- 01 octobre 2024 :** Date limite de réception des œuvres
- Mi-octobre 2024 :** Exposition
2ème Session du jury et annonce des lauréat-e-s
- Décembre 2024 :** Fin de l'exposition

Pour toute information complémentaire, contactez notre équipe à l'adresse : climart@fondationandurand.org

